

**DEPARTEMENT  
DE LA MARNE**

**ARRONDISSEMENT  
DE CHALONS EN  
CHAMPAGNE**

**CANTON DE  
MARSON**

**COMMUNE DE  
CHEPY**

Date de convocation :

08 avril 2014

Nombre de  
Conseillers : 11

Présents : 10

N° 1225/2014

**Objet :**

**DELEGUES AU SEIN  
DU SYNDICAT  
D'EAU POTABLE DU  
MONT LOUVET**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 15 avril 2014**

L'an deux mil quatorze, le quinze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur Jérôme ROUSSINET, Maire

Étaient présents : Mme MENISSIER M., M. VILLE Gérard, M. GIOVANNI P., Mme PRIEUR C., M. VEDANI L., M WEBER P., Mme SOURDET J., Mme DIOUY B., Mme RENAULT S.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Absent et excusé : M BALOURDET P.

A été élu secrétaire : M. VILLE Gérard

Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des représentants de la commune auprès du Syndicat d'eau potable du Mont Louvet

il y a lieu de désigner 1 délégué titulaire, 1 délégué suppléant et un représentant des abonnés.

Chaque conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé, son bulletin de vote sur le papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

#### **ELECTIONS DU DELEGUE TITULAIRE**

***Premier tour de scrutin :***

Nombre de bulletins : 10

Bulletins litigieux à détruire : 0

Nombre des suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu : 10 voix

M ROUSSINET Jérôme : 10 voix - dix voix

A été proclamé élu, car ayant obtenu la majorité absolue : M ROUSSINET Jérôme

#### **ELECTIONS DU DELEGUE SUPPLEANT**

Il a été ensuite procédé dans les mêmes conditions, à l'élection du représentant des abonnés :

***Premier tour de scrutin :***

Nombre de bulletins : 10  
Bulletins litigieux à détruire : 0  
Nombre des suffrages exprimés : 10  
Majorité absolue : 6

A obtenu : 10 voix

M VEDANI Lionel : 10 voix - dix voix  
A été proclamé élu, car ayant obtenu la majorité absolue : M VEDANI Lionel

**ELECTIONS DU REPRESENTANT DES ABONNES**

***Premier tour de scrutin :***

Nombre de bulletins : 10  
Bulletins litigieux à détruire : 0  
Nombre des suffrages exprimés : 10  
Majorité absolue : 6

A obtenu : 10

M LEBLANC François : 10 voix - dix voix  
A été proclamé élu, car ayant obtenu la majorité absolue : M LEBLANC  
François

Extrait certifié conforme,

Fait à Chepy, le 22 avril 2014

Le Maire,  
J. ROUSSINET

Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission en  
préfecture le 22 avril 2014  
et de la publication faite, le  
22 avril 2014.

\_\_\_\_\_